

Lourdes peines pour les agresseurs

ROYANNAIS Les protagonistes d'agressions aux domiciles de deux octogénaires ont écopé de peines de trois à dix ans de prison ferme

ROMAN CHÉREL
r.cherel@sudouest.fr

Le 5 décembre 2017 à Meschers-sur-Gironde puis le 27 décembre 2017 à Saujon, deux octogénaires ont connu la terreur d'agressions extrêmement violentes à leur domicile, en pleine nuit. Les deux affaiblies étaient jugées conjointement hier par le tribunal correctionnel de Saintes. Au regard de la gravité des faits, la séquestration s'ajoutant aux violences et aux vols, elles auraient pu conduire les protagonistes dans la salle d'audience voisine, dédiée cette semaine à la cour d'assises, mais l'usage d'armes n'a pas été retenu. Et aucune des deux victimes n'est décédée. Du moins lors de ces nuits terribles.

Monique Penot, 84 ans, s'est pourtant éteinte cinq mois seulement après son agression. « Si elle n'est pas la cause immédiate de son décès, son agression l'a accéléré », considère l'un de ses fils, Jean Merthiot, lui, « se laisse aller », a résumé hier après-midi le président, Olivier Lalande. Physiquement atteint, ce Michelais de 87 ans souffre aussi psychologiquement.

Si les deux affaires ont été jointes devant la justice, c'est parce qu'un dénominateur commun les relie : un tout jeune homme, Mathieu Bartier,

21 ans seulement mais déjà 21 condamnations, trois incarcérations – la première à 15 ans – et 58 000 euros de dettes pénales et civiles.

Des coups pour 750 euros

Mathieu Bartier a participé aux deux agressions dans un rôle moteur : avec deux complices âgés de 20 et 23 ans, à Meschers-sur-Gironde, au domicile de Jean Merthiot ; accompagné d'un seul comparse à Saujon, le 27 décembre, Romal Monpoix, 23 ans, lui aussi déjà condamné. Trois fois « seulement ».

Mathieu Bartier croyait savoir que Jean Merthiot gardait à son domicile des liquidités, beaucoup de liquidités. Il a convaincu deux amis influençables de tenter le coup. Au milieu de la nuit, Jean Merthiot est surpris dans son sommeil et ligoté. Des coups pleuvent. Butin de ce raid plus violent que lucratif : 750 euros et un téléphone portable.

Il leur avait fait la morale

Romal Monpoix n'a pas participé au raid à Meschers-sur-Gironde trois semaines plus tôt. Il le réprouvait même, jure-t-il. Au point d'avoir « fait la morale » au trio. Dans la nuit du 26 au 27 décembre, pourtant, la « morale » s'évapore dans les vapeurs d'alcool et l'excitation provoquée par la consommation de MDMA, une

nouvelle drogue de synthèse. À l'origine, une banale tentative de cambriolage. Les deux hommes prétendent avoir voulu cambrioler une maison qu'ils croyaient d'ailleurs n'être que le local administratif de l'entreprise de marbrerie funéraire voisine, qu'ils ont aussi forcée et fouillée. Dans la maison attenante, un bruit les interrompt dans leur quête de numéraire et objets de valeur. Fuxnèmes ont réveillé l'occupante des lieux, qui appelle les gendarmes, qui se déplacent. Il est 2 heures.

Chalumeau improvisé

Lorsqu'ils laissent l'octogénaire, les gendarmes n'imaginent pas, évidemment, que les cambrioleurs mis en fuite puissent revenir. Monique Penot non plus. Seulement, après une incursion dans le collège de Saujon et alors qu'ils savent maintenant la maison visitée plus tôt habitée, Mathieu Bartier et Romal Monpoix décident d'y retourner. Ils prennent une précaution qui atteste de la préméditation de l'agression : ils appellent un ami et lui demandent de faire diversion.

Chargé à lui de prévenir la gendarmerie d'une fausse – bagarre à l'autre bout de la ville (1).

Coffés de leurs casques de scooter, ils pénètrent « comme le GIGN »



M^e Brice Girret représentait les fils de Monique Penot. PHOTO R.C.

dans la maison. Monique Penot n'est pas parvenue à se rendormir, elle fait des mois fléchies dans son salon. Les deux hommes la fixaient avec un fil électrique, l'intimident pour lui soustraire son code de carte bancaire, improvisent même un chalumeau avec une bombe d'insecticide ! Penot, qui Mathieu va retirer, au total, 900 euros, Romal continue à terroriser l'octogénaire. Son calvaire durera deux heures. Mathieu Bartier prendra tout de même la peine de soigner la main blessée de sa victime, comme l'un de ses complices, à Meschers-sur-Gironde, avait tenu à prévenir les pompiers en quittant

les lieux. Les faits étaient trop graves et ces maigres précautions n'ont pas assoupli la sévérité du tribunal. Les quatre principaux protagonistes (1) encouraient jusqu'à dix ans de réclusion, le double même pour trois d'entre eux, en état de récidive légale. Le coupet est tombé en début de soirée : dix ans de prison ferme pour Mathieu Bartier, huit ans ferme pour Romal Monpoix. Les complices de Bartier à Meschers-sur-Gironde ont écopé, eux, de trois ans de réclusion, dont un an avec sursis.

(1) Le complice qui a fait diversion à Saujon a été relaxé.